

MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO
☎ 04.95.76.00.44
☎ 04.95.76.20.60
Secrétariat du Maire

Propriano, le 16 janvier 2023

ARRETE N° 2023-002
Portant transfert de la licence de Taxi N° 1 sur un véhicule Taxi

- Le Maire de la Commune de Propriano;
- Vu le décret 95-935 du 17 août 1995;
- Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 portant droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- Vu la loi 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat;
- Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités locales;
- Vu le Code des Transports et notamment les articles L. 3121-1 à R. 3121-3 relative à l'accès à l'activité du conducteur et à la profession d'exploitant de taxi ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
- Vu la licence N° 1 en date du 15 décembre 2016 attribuée à Monsieur François FRANCESCHI représentant la SAS TAXIS FRANCESCHI;
- Vu le courrier en date du 10 janvier 2023 émanant de la SAS TAXIS FRANCESCHI informant la Commune du transfert de la licence de taxi N° 1 sur le nouveau véhicule de marque : SKODA, immatriculé sous le numéro : GL-482-EK, en remplacement de son ancien véhicule immatriculé : FM-440-JP;
- Vu le certificat provisoire d'immatriculation établie au nom de : TAXIS FRANCESCHI en date du 20 décembre 2022, pour le véhicule de marque : SKODA SUPERB, immatriculé sous le numéro : GL-482-EK;

ARRETE

- **Article 1er** : Monsieur François FRANCESCHI, représentant la SAS TAXIS FRANCESCHI, demeurant : Lieu-dit « Suara Favaledda »-20140 SERRA DI FERRO, est autorisé à exercer la profession de chauffeur de taxi et à exploiter la licence de taxi N° 1 avec son nouveau véhicule de marque : SKODA SUPERB, immatriculé sous le numéro : GL-482-EK lui appartenant, afin d'entreprendre un service de taxi.
- **Article 2** : Ce véhicule taxi est autorisé à stationner sur l'emplacement réservé au stationnement des taxis (côté Mairie-Avenue Napoléon III).
- **Article 3** : Le véhicule de Monsieur François FRANCESCHI devra avoir l'indication visible de la Commune de Propriano.
- **Article 4** : Le Maire de la Commune de Propriano, le Sous-Préfet de Sartène, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Propriano, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Propriano, le 16 janvier 2023
Le Maire



Paul-Marie BARTOLI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20230116-2023-002-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/01/2023

MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO
☎ 04.95.76.00.44
📠 04.95.76.20.60
Secrétariat du Maire

Propriano, le 16 janvier 2023

PARC DES TAXIS DE LA VILLE

AUTORISATION DE STATIONNEMENT - LICENCE DE TAXI N° 1

PROPRIETAIRE DU VEHICULE :

NOM & PRENOM : Monsieur François FRANCESCHI représentant la SAS TAXIS FRANCESCHI

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : 09.08.1969 à SERRA DI FERRO (20)

DOMICILE : Lieu-dit « Suara Favaledda »-20140 SERRA DI FERRO

TAXI

MARQUE : SKODA SUPERB

TYPE : M10SKDVP058K185-TMBAH7NP7024339

N° D'IMMATRICULATION : GL-482-EK

- EST AUTORISE à stationner avec son nouveau véhicule immatriculé : GL-482-EK sur l'emplacement réservé au stationnement des taxis (côté Mairie-Avenue Napoléon III), en remplacement de son ancien véhicule immatriculé : FM-440-JP.

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20230116-2023-002-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/01/2023